

# Formation Habilitation électrique

## B1 B2 BR BC Initiale

Durée : 3 jours

### Objectifs :

Réaliser en sécurité des travaux, des consignations et des interventions sur des ouvrages électriques de distribution d'énergie électrique en Basse Tension

<p><b>Personnel visé :</b></p> <p>Électriciens devant réaliser des travaux, des interventions et des consignations sur des installations électriques BT : électriciens d'équipement, chefs d'équipe et techniciens d'équipement en électricité, électriciens et techniciens de maintenance</p> <p><b>Prérequis :</b></p> <p>Connaissances certaines en électricité ou expérience professionnelle en tant qu'électricien ou agent de maintenance</p>	<p><b>Validation visée :</b></p> <p>Attestation de formation Évaluation théorique et pratique sanctionnée par un « Avis après formation » Modèle prérempli du titre d'habilitation recommandé.</p> <p><b>Moyens pédagogiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vidéoprojecteur,</li> <li>• Mémento stagiaire</li> <li>• Platine d'essais pédagogique, Equipements de protection</li> </ul>
---	---

### PROGRAMME

- Réglementation sur la sécurité électrique applicable aux électriciens : décret du 22 septembre 2010 et norme NF C18-510 Dangers de l'électricité, les zones à risque électrique, les niveaux d'habilitation, les documents applicables, les moyens de protection
- Les dangers de l'électricité, les zones à risque électrique, les niveaux d'habilitation, les documents applicables, les moyens de protection
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique
- Evaluation et la prévention des risques électriques lors des travaux et interventions
- La conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique
- Prescriptions de consignes de sécurité électrique dans le cadre d'opérations de consignation, de travaux, d'interventions et d'essais sur des installations du domaine basse tension (BT)
- Utilisation des équipements de protection
- Simulations d'opérations sur installations électriques